Contribution ID: 69825022-d925-4a1a-a5c0-8eedbaca15f9

Date: 11/02/2022 17:04:26

# Consultation publique sur l'amélioration de la qualité des informations publiées par les entreprises et le respect des obligations de publication

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

#### Introduction

Cette consultation est maintenant disponible dans 23 langues officielles de l'Union européenne.

Pour l'afficher dans votre langue, veuillez utiliser le sélecteur de langue situé en haut de la page.

La publication d'informations fiables et de grande qualité par les entreprises est primordiale pour une croissance économique, des marchés financiers et des investissements commerciaux sains. Il importe que le <u>cadre de l'Union</u> <u>concernant la publication d'informations par les entreprises</u> garantisse la publication par les entreprises d'une quantité adéquate d'informations pertinentes et de qualité suffisante pour permettre aux investisseurs et aux autres parties prenantes d'évaluer les résultats et la gouvernance de l'entreprise, et de prendre des décisions sur cette base. Des rapports de grande qualité sont également essentiels pour les investissements transfrontières et le développement de l'<u>union des marchés des capitaux (UMC)</u>.

Dans le contexte de la présente consultation, le terme «informations publiées par les entreprises» englobe les états financiers des entreprises, leur rapport de gestion comprenant les déclarations non financières et les déclarations sur la gouvernance d'entreprise, ainsi que des informations pays par pays. Il désigne également les informations en matière de durabilité, conformément à la proposition de directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

La présente consultation tient compte des conclusions de la <u>consultation publique de 2018 relative au cadre législatif</u> de l'UE sur les informations à publier par les entreprises et du <u>bilan de qualité du cadre législatif de l'UE sur les informations à publier par les entreprises de 2021</u>. Toutefois, la présente consultation est axée sur les sociétés cotées sur les marchés réglementés de l'UE (ci-après les «sociétés cotées» ou les «émetteurs»), à savoir, un sous-groupe de sociétés soumises aux obligations de publication d'informations, conformément à la législation de l'UE. Remarque: concernant la publication d'informations, la présente consultation ne vise pas à recueillir l'avis des parties prenantes sur les normes comptables applicables [par exemple, les normes internationales d'information financière (IFRS) ou les normes de la directive comptable], sur la publication d'informations pays par pays ou sur la proposition de directive de la Commission en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

La consultation de 2018 n'a pas abordé les domaines de la gouvernance d'entreprise ou du contrôle légal des comptes. Par conséquent, la présente consultation contient des questions visant à évaluer certains aspects du <u>règleme nt (UE) nº 537/2014</u> et de la <u>directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes, ainsi que de la <u>directive e 2013/34/UE (la «directive comptable»</u>). Cependant, elle ne tient compte du cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE que dans la mesure où il est pertinent pour les informations à publier par les sociétés cotées et pour le contrôle légal des comptes des «entités d'intérêt public». Les sociétés cotées, les établissements de crédit, les entreprises d'assurance et les entités désignées comme telles par les États membres sont des entités d'intérêt public.</u>

La présente consultation repose également sur les travaux de l'<u>Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)</u> et du <u>comité des organes européens de supervision de l'audit (CEAOB)</u>.

La présente consultation est divisée en cinq parties.

- La première partie vise à recueillir votre avis sur l'incidence globale du cadre de l'UE sur les trois piliers de la publication d'informations fiables et de grande qualité par les entreprises: la gouvernance d'entreprise, le contrôle légal des comptes et la surveillance. Elle vise également recueillir votre avis sur l'interaction entre ces trois piliers.
- La deuxième partie du questionnaire porte sur le pilier de la gouvernance d'entreprise, dans la mesure où ce dernier est pertinent pour la publication d'informations par les entreprises. Elle a pour but de recueillir vos retours d'informations, notamment sur le fonctionnement des conseils d'administration et des comités d'audit, ainsi que votre avis sur la manière d'améliorer ce fonctionnement.
- La troisième partie porte sur le <u>pilier du contrôle légal des comptes</u>. Les premières questions de cette section visent à recueillir votre avis sur l'efficacité, l'efficience et la cohérence du cadre de l'UE relatif au contrôle légal des comptes. Elles portent plus particulièrement sur les modifications introduites à la suite de la <u>réforme</u> de 2014 en matière d'audit. Les questions suivantes ont pour but de recueillir votre avis sur la manière d'améliorer le fonctionnement du contrôle légal des comptes.
- La quatrième partie comporte des questions relatives à la surveillance des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit des entités d'intérêt public.
- Les dernières questions concernent la surveillance des informations publiées par les entreprises et les moyens de l'améliorer.

Cette consultation étayera directement une analyse d'impact que la Commission élaborera en 2022 en vue d'une éventuelle modification et d'un éventuel renforcement des dispositions actuelles de l'UE.

Remarque: Par souci de transparence et d'équité, seules les réponses qui auront été soumises au moyen du questionnaire en ligne seront prises en considération et intégrées dans le rapport de synthèse. En cas de problème, ou si vous avez besoin d'une assistance particulière pour remplir le questionnaire, veuillez envoyer un message électronique à l'adresse fisma-corporate-reporting@ec.europa.eu.

En savoir plus sur:

- la présente consultation
- le document de consultation
- la stratégie de consultation
- les rapports sur les sociétés
- la protection des données à caractère personnel dans le cadre de cette consultation

# **Informations vous concernant**

\*Langue de votre contribution

Allemand

Anglais

Bulgare

Croate

Danois

Espagnol

Estonien

Français

Finnois

© Grec
Hongrois
Irlandais
Italien
Letton
Lituanien
Maltais
Néerlandais
Polonais
Portugais
Roumain
Slovaque
Slovène
Suédois
Tchèque
*J'apporte ma contribution en tant que:
Établissement universitaire/Institut de recherche
Association d'entreprises
Société/Organisation d'entreprises
Organisation de défense des consommateurs

Citoyen(ne) de l'UE
Organisation de protection de l'environnement
Ressortissant(e) d'un pays tiers
Organisation non gouvernementale (ONG)
Autorité publique
Organisation syndicale
Autres
*Prénom
*Nom
*Courriel (ne sera pas publié)
*Champ d'application
International
Local
National
Régional
*Niveau de gouvernance
Parlement
Autorité
Agence
*Nom de l'organisation
255 caractère(s) maximum  Haut Consoil du Commissariat aux Comptes (H2C)
Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)
*Taille de l'organisation
Microentreprise (de 1 à 9 salariés)
Petite entreprise (de 10 à 49 salariés)

- Moyenne entreprise (de 50 à 249 salariés)
- Grande entreprise (250 salariés ou plus)

#### Numéro d'inscription au registre de transparence

255 caractère(s) maximum

Vérifiez si votre organisation est inscrite au <u>registre de transparence</u>. Il s'agit d'une base de données dans laquelle s'inscrivent de leur plein gré les organisations cherchant à influer sur le processus décisionnel de l'UE.

Non applicable
----------------

*Pays	d'origine					
Veuille		origine ou celui de votre organ	nisa	tion.		
0	Afghanistan	Estonie		Kirghizstan	0	République
						démocratique
		<u> </u>				du Congo
	Afrique du Sud	Eswatini		Kiribati		République
	•	♠ ←				dominicaine
	Albanie	État de la Cité du Vatican		Kosovo		Roumanie
	Algérie	États-Unis		Koweït	0	Royaume-Uni
0	Allemagne	Éthiopie		Laos	0	Russie
0	Andorre	Fidji		La Réunion		Rwanda
0	Angola	Finlande		Lesotho		Sahara
						occidental
	Anguilla	France		Lettonie		Saint-Barthélemy
0	Antarctique	Gabon		Liban	0	Saint-
						Christophe-et-
						Niévès
	Antigua-et-	Gambie		Liberia	0	Sainte-Hélène,
	Barbuda					Ascension et
						Tristan da Cunha
0	Arabie saoudite	Géorgie		Libye		Sainte-Lucie
0	Argentine	Ghana		Liechtenstein	0	Saint-Marin
	Arménie	Gibraltar		Lituanie	0	Saint-Martin
	Aruba	Grèce		Luxembourg	0	Saint-Pierre-et-
						Miquelon
0	Australie	Grenade		Macao		Saint-Vincent-et-

les-Grenadines

0	Autriche	0	Groenland	0	Macédoine du Nord	0	Samoa
0	Azerbaïdjan	0	Guadeloupe	0	Madagascar	0	Samoa américaines
©	Bahamas	0	Guam	0	Malaisie	0	Sao Tomé-et- Principe
0	Bahreïn	0	Guatemala		Malawi		Sénégal
	Bangladesh	0	Guernesey		Maldives		Serbie
	Barbade	0	Guinée		Mali		Seychelles
	Belgique	0	Guinée-Bissau		Malte		Sierra Leone
	Belize	0	Guinée		Maroc		Singapour
			équatoriale				
0	Bénin		Guyana		Martinique		Sint-Maarten
	Bermudes	0	Guyane		Maurice		Slovaquie
	Bhoutan	0	Haïti		Mauritanie		Slovénie
	Biélorussie	0	Honduras		Mayotte		Somalie
	Bolivie	0	Hong Kong		Mexique		Soudan
	Bonaire, Saint-	0	Hongrie		Micronésie		Soudan du Sud
	Eustache et Saba	L					
	Bosnie-	0	Île Bouvet		Moldavie		Sri Lanka
	Herzégovine						
0	Botswana	0	Île Christmas		Monaco	0	Suède
0	Brésil	0	Île de Man	0	Mongolie	0	Suisse
0	Brunei	0	Île Norfolk		Monténégro	0	Suriname
0	Bulgarie	0	Îles Åland	0	Montserrat	(C)	Svalbard et Jan Mayen
0	Burkina	0	Îles Caïmans		Mozambique		Syrie
0	Burundi		Îles Cocos		Myanmar /Birmanie	0	Tadjikistan
0	Cabo Verde	0	Îles Cook		Namibie		Taïwan
0	Cambodge	0	Îles Falkland	0	Nauru	0	Tanzanie
0	Cameroun	0	Îles Féroé	0	Népal		Tchad
©	Canada	©	Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud	0	Nicaragua	©	Tchéquie

0	Chili	(C)	Îles Heard et McDonald	(C)	Niger	0	Terres australes et antarctiques
							françaises
0	Chine	0	Îles Mariannes		Nigeria		Territoire
			du Nord				britannique de l'
							océan Indien
0	Chypre	0	Îles Marshall		Niue		Territoires
							palestiniens
0	Clipperton	©	Îles mineures éloignées des États-Unis	0	Norvège	0	Thaïlande
0	Colombie	0	Îles Pitcairn	0	Nouvelle-	0	Timor-Oriental
					Calédonie		
0	Comores	0	Îles Salomon	0	Nouvelle-Zélande	0	Togo
0	Congo	0	Îles Turks-et-		Oman	0	Tokélaou
			Caïcos				
0	Corée du Nord	0	Îles Vierges américaines	0	Ouganda	0	Tonga
0	Corée du Sud	0	Îles Vierges		Ouzbékistan	0	Trinité-et-Tobago
			britanniques				
0	Costa Rica	0	Inde		Pakistan	0	Tunisie
0	Côte d'Ivoire	0	Indonésie		Palaos	0	Turkménistan
0	Croatie	0	Iran		Panama		Turquie
0	Cuba	0	Iraq		Papouasie - Nou		Tuvalu
					velle-Guinée		
0	Curaçao	0	Irlande		Paraguay		Ukraine
0	Danemark	0	Islande		Pays-Bas	0	Uruguay
0	Djibouti	0	Israël		Pérou	0	Vanuatu
0	Dominique	0	Italie		Philippines		Venezuela
0	Égypte	0	Jamaïque		Pologne		Viêt Nam
0	El Salvador	0	Japon		Polynésie		Wallis-et-Futuna
					française		
0	Émirats arabes	0	Jersey		Porto Rico	0	Yémen
	unis						
	Équateur	0	Jordanie		Portugal		Zambie

0	Érythrée	Kazakhstan	Qatar	Zimbabwe
0	Espagne	Kenya	République	
	. •	•	centrafricaine	
*Rôle	sur le marché des	informations à publ	ier par les entrepris	ses
0	Préparateur d'info	ormations à publier p	ar les entreprises	
0	Utilisateur d'inforn	nations publiées par	les entreprises	
0	Préparateur et uti	lisateur d'information	ns publiées par les	entreprises
0	Contrôleur légal d	les comptes		
0	Comptable profes	sionnel		
•	Autorité de survei	llance		
0	Aucun			
0	Autre			
* 🗅			4) -	
Dom		secteur (le cas échéa	ant):	
	Comptabilité			
	Audit			
	Banque			
	Agences de notat	ion de crédit		
	Assurance			
	Retraites			
			•	ifs, fonds de capital-
		onds de capital-risqu	e, fonds du marché	é monétaire, valeurs
	mobilières)			
	-		-	ontreparties centrales,
		aux de titres ou bou	•	
		nanciers (par exemp	ole, conseils, courta	ıge)
	Entrepreneuriat s			
	Référentiels centr	aux		
	Autres			
	Sans objet			

La Commission publiera toutes les contributions à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir d' autoriser la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme lors de la publication de votre contribution. Dans un souci de transparence, le type de répondant [par exemple «association d' entreprises», «organisation de défense des consommateurs» ou «citoyen(ne) de l'UE»], le pays d' origine, le nom et la taille de l'organisation, ainsi que son numéro d'inscription au registre de

transparence, sont toujours publiés. Votre adresse électronique ne sera jamais publiée. Veuillez choisir l'option en matière de protection de la vie privée qui vous convient le mieux. Options en matière de protection de la vie privée par défaut en fonction du type de répondant sélectionné

#### \* Paramètres de confidentialité pour la publication de la contribution

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

### Anonymat

Publication des informations relatives à l'organisation uniquement: le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, le nom de l'organisation au nom de laquelle vous répondez ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sa taille, son pays d'origine et votre contribution seront publiés tels quels. Votre nom ne sera pas publié. Veuillez ne pas inclure de données à caractère personnel dans la contribution proprement dite si vous souhaitez rester anonyme.

#### Publication

Publication des informations relatives à l'organisation et au répondant: le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, le nom de l'organisation au nom de laquelle vous répondez ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sa taille, son pays d'origine et votre contribution seront publiés. Votre nom sera également publié.

J'accepte les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel

# Partie I - Cadre de l'UE pour la publication d'informations fiables et de grande qualité par les entreprises

Le cadre de l'UE sur les informations à publier par les entreprises s'est considérablement développé depuis l'adoption par l'UE de la <u>quatrième directive sur le droit des sociétés (directive 78/660/CEE)</u> qui coordonnait les dispositions nationales en matière de présentation, du contenu et de publication des comptes annuels et des rapports de gestion des sociétés à responsabilité limitée. Cette directive prévoyait déjà également un contrôle légal des comptes annuels desdites sociétés.

À l'heure actuelle, la <u>directive comptable (directive 2013/34/UE)</u>, la <u>directive 2006/43/UE</u> et le <u>règlement (UE)</u> nº 537 /2014 concernant les contrôles légaux des comptes, et la <u>directive sur les obligations de transparence (directive 2004 /109/CE)</u> présentent les principales exigences qui garantissent la qualité des informations publiées par les entreprises et le respect des obligations de publication dans l'UE. En outre, le <u>règlement instituant l'AEMF [règlement (UE)</u> nº 1095 /2010] confie à l'AEMF des missions portant sur la publication d'informations par les entreprises. Compte tenu de l'ajout de la directive sur les obligations de transparence dans le champ d'application du règlement instituant l'AEMF, l'AEMF peut exercer ses pouvoirs en vertu dudit règlement, tels que émettre des lignes directrices.

Les principaux éléments de ce cadre qui garantissent la qualité et la fiabilité des informations publiées par les entreprises peuvent être résumés comme suit:

- Gouvernance
   d'entreprise:
   responsabilité des conseils d'administration en matière de publication d'informations par les entreprises;
   constitution d'un comité d'audit par les entités d'intérêt public afin de réduire au minimum les risques et d'
   améliorer la qualité de l'information financière.
- C o n t r ô l e de s com p t e s : obligations en matière de contrôle légal des comptes annuels pour éviter toute anomalie significative.
- S u r v e i l l a n c e : surveillance des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit pour garantir la qualité des contrôles des comptes, et surveillance des informations publiées par les sociétés cotées pour garantir la qualité de ces informations.

Ces trois piliers du cadre concernant la publication d'informations par les entreprises peuvent se renforcer mutuellement. Parallèlement, les faiblesses d'un seul pilier peuvent également avoir une incidence négative sur les autres. Des responsabilités et une surveillance appropriées des conseils d'administration incitent ceux-ci à privilégier la qualité des informations à publier. Elles les encouragent également à considérer les contrôles légaux non comme un fardeau, mais plutôt comme une importante vérification externe effectuée par des contrôleurs légaux des comptes. Si, en revanche, les conseils d'administration ne sont pas suffisamment responsables et surveillés, ils risquent alors de ne pas accorder suffisamment d'attention à la qualité des informations publiées et de fournir des ressources insuffisantes pour mener un contrôle des comptes adéquat.

Question nº 1: en tant qu'utilisateur d'informations des entreprises (investisseur de détail ou de gros, agence de notation de crédit, ONG, autorité publique, salarié, fournisseur et autres parties prenantes), quelle est l'importance relative des informations exposées par rapport à d'autres sources d'information?

- 1 Très faible
- 2 Faible
- 3 Moyenne
- 4 Élevée
- 5 Très élevée
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question nº 2: comment évaluez-vous dans l'ensemble l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne de la législation de l'UE, en tenant compte de chacun des piliers sous-tendant les informations publiées par les entreprises, individuellement ou combinés aux autres?

# a) Gouvernance d'entreprise

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	0	0	0	0	0	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût-efficacité?	0	0	0	0	0	©
III. Pertinence au regard des exigences et des objectifs dans leur ensemble	0	0	0	0	0	0
IV. Cohérence avec d'autres cadres de l'UE en la matière /cohérence interne	0	0	0	0	0	0
V. Valeur ajoutée européenne: l'action de l'UE était-elle et reste-t-elle justifiée?	0	0	•	0	0	0

# b) Contrôle légal des comptes

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	0	0	0	0	0	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût-efficacité?	0	0	0	0	0	0
III. Pertinence au regard des exigences et des objectifs dans leur ensemble	0	0	0	•	0	0
IV. Cohérence avec d'autres cadres de l'UE en la matière /cohérence interne	0	0	0	•	0	0
V. Valeur ajoutée européenne: l'action de l'UE était-elle et reste-t- elle justifiée?	0	0	0	•	0	0

# c) Surveillance des contrôleurs légaux des comptes/des cabinets d'audit par des autorités publiques

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	<b>4</b> (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	0	©	0	0	0	0
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût-efficacité?	0	0	0	0	0	0
III. Pertinence au regard des exigences et des objectifs dans leur ensemble	0	0	0	0	0	•
IV. Cohérence avec d'autres cadres de l'UE en la matière /cohérence interne	0	0	0	0	0	0
V. Valeur ajoutée européenne: l'action de l'UE était-elle et reste-t- elle justifiée?	0	0	0	•	0	0

# d) Surveillance par des autorités des informations publiées par les entreprises

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	0	0	0	0	0	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût-efficacité?	0	0	0	0	0	0
III. Pertinence au regard des exigences et des objectifs dans leur ensemble	0	0	0	•	0	0
IV. Cohérence avec d'autres cadres de l'UE en la matière /cohérence interne	0	0	0	•	0	0
V. Valeur ajoutée européenne: l'action de l'UE était-elle et reste-t- elle justifiée?	0	0	0	•	0	0

# e) L'écosystème formé par les différents éléments susmentionnés

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	0	0	0	0	0	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût-efficacité?	0	©	©	0	0	©
III. Pertinence au regard des exigences et des objectifs dans leur ensemble	0	0	0	•	0	0
IV. Cohérence avec d'autres cadres de l'UE en la matière /cohérence interne	0	0	0	•	0	0
V. Valeur ajoutée européenne: l'action de l'UE était-elle et reste-t- elle justifiée?	0	0	0	•	0	0

Question nº 2.1: veuillez préciser quels sont, selon vous, les principaux enjeux, le cas échéant, concernant les quatre points visés à la question nº 2 et l'écosystème formé par ces quatre éléments.

Il vous est possible d'examiner les aspects suivants:

- Existe-t-il des facteurs qui ont réduit l'efficacité du cadre pertinent de l' UE/qui l'ont rendu moins efficace que prévu? Quelles dispositions se sont révélées moins efficaces que prévu?
- Est-il possible d'améliorer l'efficience de ce cadre en le simplifiant davantage?
- Les dispositions existantes sont-elles cohérentes entre elles?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

L'efficacité du cadre de l'Union européenne pourrait être renforcée par les mesures suivantes :

- 2.a) Gouvernance d'entreprise
- harmoniser au niveau européen les règles applicables aux comités d'audit, dont la présence doit être requise dans toutes les EIP,
- 2.b) Contrôle légal des comptes
- étendre l'audit conjoint en le rendant obligatoire pour certaines entités (et contribuer ainsi à la qualité et à l'ouverture du marché de l'audit),
- réduire le nombre d'options prévues par le règlement audit,
- éviter les rédactions sources de difficultés d'interprétations (cf. question 11),
- adopter un référentiel de normes européennes pour favoriser une meilleure cohérence dans la réalisation des audits.
- renforcer les obligations sur le contrôle interne mis en place au sein des cabinets d'audit.
- 2.c) Surveillance des contrôleurs légaux
- renforcer les pouvoirs du CEAOB et des régulateurs nationaux en charge de la surveillance des auditeurs pour permettre une plus grande harmonisation et efficacité,
- accroître la transparence sur les résultats des contrôles réalisés par les autorités nationales compétentes,
- harmoniser et renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanction des régulateurs d'audit sur les contrôleurs légaux.

Le <u>rapport de l'AEMF sur les activités de contrôle et de réglementation des autorités de contrôle européennes en 2020</u> indique que les autorités de surveillance ont procédé cette même année à l'examen de 729 états financiers élaborés en vertu des normes internationales en matière d'information financière (IFRS). Sur la base de cette évaluation, les autorités de contrôle européennes ont pris des mesures d'exécution contre 265 émetteurs pour remédier aux écarts majeurs observés par rapport aux IFRS. Le niveau d'intervention s'élève à 38 %.

En ce qui concerne le secteur du contrôle des comptes, le <u>rapport de suivi du marché de la Commissi</u>on met en lumière la présence de lacunes dans les systèmes internes de contrôle qualité des cabinets d'audit, mais aussi dans certains dossiers d'audit d'entités d'intérêt public. Des organes de supervision de l'audit nationaux constatent également qu'une partie des contrôles légaux des comptes ne satisfait pas aux normes établies.

Question nº 3: à la lumière de votre expérience, comment évaluez-vous la qualité et la fiabilité des informations publiées par les sociétés cotées de l' UE?

- 1 Très faibles
- 2 Faibles
- 3 Moyennes
- 4 Élevées
- 5 Très élevées
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question nº 3.1: veuillez fournir des exemples concrets et des éléments probants à l'appui de vos réponses à la question nº 3 et veuillez préciser quelles sont les conséquences sur vos activités de la qualité et de la fiabilité (ou du manque de qualité et de fiabilité) des informations publiées par les entreprises.

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

La mission de contrôle du H3C consiste à évaluer si le contrôleur légal a émis une opinion d'audit en respectant les règles d'audit et d'indépendance applicables. Cette mission ne permet pas de conclure quant à la qualité des informations publiées par l'entreprise.

Ainsi, un contrôleur légal peut avoir effectué de manière appropriée ses diligences et émis une réserve dans son rapport d'audit par suite d'anomalies significatives dans les états financiers. Il existe bien alors un problème de qualité de l'information publiée par l'entreprise, mais pas de problème de qualité du contrôle légal effectué, le contrôleur légal ayant effectué ses diligences de manière appropriée.

A l'inverse, un contrôleur légal peut ne pas avoir effectué de manière appropriée ses diligences sur des états financiers qui ne comportent pas d'anomalies significatives. Dans cette situation, il n'y a pas de problème de qualité de l'information publiée par l'entreprise mais un problème de qualité en matière de contrôle légal.

Question nº 4: il n'existe pas de normes ou d'indicateurs généralement admis pour évaluer la qualité des informations publiées par les entreprises et du contrôle légal des comptes, ou l'efficacité de la surveillance. À la lumière de ce qui précède, quel est votre avis sur les allégations suivantes?

	(pas du tout d' accord)	2 (plutôt pas d'accord)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt d' accord)	5 (tout à fait d'accord)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
Il serait utile de disposer d'indicateurs spécifiques pour évaluer l' efficacité de la surveillance ainsi que la qualité des informations publiées par les entreprises et du contrôle légal des comptes	©	©	©	0	•	•
Il est possible de déterminer des indicateurs précis et fiables pour évaluer l'efficacité de la surveillance ainsi que la qualité des informations publiées par les entreprises et du contrôle légal des comptes	0	0	0	0	•	0
La Commission européenne doit élaborer des indicateurs portant sur l'efficacité de la surveillance ainsi que sur la qualité des informations publiées par les entreprises et du contrôle légal des comptes	•	0	0	0	0	0

Question nº 4.1: veuillez fournir toute autre explication à l'appui de vos réponses et, le cas échéant, veuillez proposer des indicateurs potentiels de la qualité et de la fiabilité des informations publiées par les entreprises, du contrôle légal des comptes et de la surveillance, si possible en fournissant des exemples concrets:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Elaborer des indicateurs portant sur l'efficacité du contrôle légal ou sur celle de la surveillance du contrôle légal est une tâche complexe. Le H3C considère qu'il est essentiel de développer une multiplicité d' indicateurs dont il conviendra de mesurer l'évolution sur une durée donnée (et non à un point donné ou isolément).

Le H3C soutient le développement d'une série d'indicateurs communs sur le sujet au niveau européen. Le CEAOB, compte tenu de l'expertise qu'il a acquise en matière de contrôle légal, serait l'organe européen le plus compétent pour traiter de ce sujet, plutôt que confier cette tâche à la Commission européenne. Concernant les évolutions du rôle du CEAOB, voir questions 15 et 16 notamment.

Question nº 5: selon vous, la Commission doit-elle prendre des mesures concernant les piliers liés à la gouvernance d'entreprise, au contrôle légal des comptes, à la surveillance des contrôleurs des comptes et des cabinets d'audit des entités d'intérêt public ainsi qu'à la surveillance des informations publiées par les entreprises afin d'augmenter la qualité et la fiabilité des rapports publiés par les sociétés cotées?

- Oui, ces mesures sont nécessaires pour améliorer certains ou tous les domaines énumérés ci-dessus
- Oui, ces mesures sont nécessaires pour améliorer certains ou tous les domaines énumérés ci-dessus, ainsi que d'autres aspects
- Non, mais il convient d'améliorer d'autres aspects que ceux mentionnés cidessus
- Non, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour quelque domaine que ce soit
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Veuillez préciser dans quelle mesure vous estimez que la Commission devrait prendre des mesures dans chacun des domaines qui suivent pour améliorer la qualité et la fiabilité des informations publiées par les sociétés cotées:

	<b>1</b> (pas du tout d' accord)	2 (plutôt pas d'accord)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt d' accord)	5 (tout à fait d'accord)	Je ne sais  pas  / sans avis  / sans objet
Améliorer le pilier de la gouvernance d'entreprise	0	0	0	0	•	•
Améliorer le pilier du contrôle légal des comptes	0	0	0	0	•	©
Améliorer la surveillance des contrôleurs des comptes et des cabinets d'audit des entités d'intérêt public	0	•	•	•	•	0
Améliorer la surveillance des informations publiées par les entreprises	0	0	•	•	•	0

Question nº 5.1: veuillez fournir toute autre explication à l'appui de vos réponses et, le cas échéant, veuillez préciser à quelles mesures vous donneriez la priorité, et pour quel motif, en fournissant des exemples concrets:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Les mesures prioritaires seraient les suivantes :

#### 2.a) Gouvernance d'entreprise

- harmoniser au niveau européen les règles applicables aux comités d'audit, dont la présence doit être requise dans toutes les EIP,

#### 2.b) Contrôle légal des comptes

- étendre l'audit conjoint en le rendant obligatoire pour certaines entités (et contribuer ainsi à la qualité et à l'ouverture du marché de l'audit),
- réduire le nombre d'options prévues par le règlement audit,
- éviter les rédactions sources de difficultés d'interprétations (cf. question 11),
- adopter un référentiel de normes européennes pour favoriser une meilleure cohérence dans la réalisation des audits,
- renforcer les obligations sur le contrôle interne mis en place au sein des cabinets d'audit.

#### 2.c) Surveillance des contrôleurs légaux

- renforcer les pouvoirs du CEAOB et des régulateurs nationaux en charge de la surveillance des auditeurs pour permettre une plus grande harmonisation et efficacité,
- accroitre la transparence sur les résultats des contrôles réalisés par les autorités nationales compétentes,
- harmoniser et renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanction des régulateurs d'audit sur les contrôleurs légaux.

Question nº 5.2: à quel niveau des mesures sont-elles nécessaires pour améliorer la qualité de la gouvernance d' entreprise, du contrôle des comptes, de la surveillance du contrôle des comptes et/ou de la surveillance des informations publiées par les entreprises?

	(pas du tout d' accord)	2 (plutôt pas d'accord)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt d' accord)	5 (tout à fait d'accord)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
Les sociétés devraient prendre elles-mêmes des mesures afin d' améliorer les informations publiées	©	0	0	•	•	•
Les contrôleurs des comptes devraient prendre eux-mêmes des mesures afin d'améliorer le contrôle des comptes	©	0	0	•	•	•
Les autorités de surveillance devraient prendre elles-mêmes des mesures afin d'améliorer leur fonctionnement	•	0	0	0	0	•
Les États membres devraient prendre chacun des mesures si la situation de leur marché l'exige	0	0	0	0	0	0
L'UE devrait prendre des mesures	0	0	0	0	•	0
Plusieurs des entités susmentionnées devraient prendre des mesures	0	0	0	0	•	0

# Question nº 5.3: veuillez fournir toute autre explication à l'appui de votre réponse à la question nº 5.2:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Les évolutions proposées par le H3C (et détaillées dans notre réponse à la question 5.1) portent sur des harmonisations ou des renforcements des dispositions au niveau européen afin de constituer une base commune d'exigences. Ces mesures sont du ressort du législateur de l'UE, il lui appartient de les prendre. Ceci n'empêche pas les autres acteurs de l'écosystème de prendre (y compris les Etats membres) d'autres mesures qu'ils jugeraient appropriées.

# Question nº 6: dans quelle mesure est-il nécessaire de modifier le cadre de l'UE concernant la publication d' informations par les entreprises pour atteindre les objectifs suivants?

	<b>1</b> (pas du tout nécessaire)	2 (plutôt inutile)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt nécessaire)	5 (extrêmement nécessaire)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. La transition écologique	0	0	0	0	0	©
II. La transition numérique	0	0	0	0	0	©
III. Faciliter les opérations des PME	0	0	0	0	0	0
IV. Réduire et/ou simplifier les charges	0	0	0	0	0	0
V. Améliorer la responsabilité sociale des entreprises, y compris en matière de transparence fiscale et de justice fiscale	0	0	0	0	0	©

# Question nº 6.1: veuillez fournir, le cas échéant, toute autre explication à l'appui de votre réponse à la question nº 6:

2000 caractère(s) maximum	
y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive	e que
celle employée par le logiciel MS Word.	

### Partie II - Gouvernance d'entreprise

Le cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE est axé sur les relations qui existent entre les conseils d'administration, les actionnaires et d'autres parties prenantes, et par conséquent, sur le mode de gestion et de surveillance des sociétés. Il rassemble la législation de l'UE et des États membres et des instruments juridiques non contraignants, à savoir des codes de gouvernance d'entreprise nationaux appliqués sur la base du principe «appliquer ou expliquer». Ce cadre vise, entre autres, à protéger les actionnaires et d'autres parties ayant un intérêt particulier dans l'entreprise, tels que les salariés et les créanciers.

Il est prévu que la Commission adopte en 2021 une <u>initiative sur la gouvernance d'entreprise durable</u>. (En outre, <u>l'étude de la Commission de juillet 2020 portant sur les devoirs des dirigeants et la gouvernance durable de l'entreprise examine les causes profondes d'une vision à court terme dans la gouvernance d'entreprise et aborde les relations existant entre celles-ci et les pratiques actuelles du marché et/ou les cadres réglementaires).</u>

Les principales caractéristiques du cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE qui sont pertinentes aux fins de la publication d'informations par les entreprises sont les suivantes:

- responsabilité collective des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance des sociétés en matière de préparation et de publication des états financiers annuels et des rapports de gestion;
- obligation de déclaration par les responsables de l'émetteur certifiant que, à leur connaissance, les états financiers établis donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur; et
- obligation relative à la constitution, en principe, d'un comité d'audit par les entités d'intérêt public.

Question nº 7: comment évaluez-vous l'efficacité, l'efficience et la cohérence des principales caractéristiques du cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE, en tenant compte du fait qu'elles sous-tendent la qualité et la fiabilité des informations publiées par les entreprises?

# a) Responsabilités du conseil d'administration en matière d'informations publiées

1	2	3	4	5	Je ne sais  pas  / sans avis
	_				

	(très faible)	(faible)	(moyenne)	(élevée)	(très élevée)	sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	©	•	•	•	•	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	•	•	•	•	•

# b) Responsabilité du conseil d'administration en cas d'inexactitudes dans les informations publiées

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	•	•	•	•	•
III. Cohérence avec les						

	dispositions	0	0	0	0	0	
	de l'UE						
	applicables						
	en la matière						
1							

# c) Obligation de constituer un comité d'audit

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	<b>5</b> (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	©	•	©	•	©	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	•	•	•	•	©	•

# d) Dispositions relatives à la composition du comité d'audit

	<b>1</b> (très faible)	<b>2</b> (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	0	0	•	•	•

II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?		•	•	•	•	
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	•	•	•	•	•

### e) Tâches du comité d'audit

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	•	•	•	•	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	©	•	©	©	©

# f) Position externe du comité d'audit (par ex., à l'égard des actionnaires)

			Je ne sais
1		5	pas
<b>'</b>			/

	(très faible)	2 (faible)	(moyenne)	4 (élevée)	(très élevée)	sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	©	©	©	©	©	©
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	©	©	©	©	©

Question nº 7.1: veuillez préciser quels sont, selon vous, les enjeux principaux relatifs à la gouvernance d'entreprise, le cas échéant, et dans la mesure du possible, veuillez fournir des exemples concrets et des éléments probants à l'appui de votre réponse.

Il vous est possible d'examiner les aspects suivants:

- Existe-t-il des facteurs qui ont réduit l'efficacité du cadre pertinent de l' UE/qui l'ont rendu moins efficace que prévu? Quelles dispositions se sont révélées moins efficaces que prévu?
- Est-il possible d'améliorer l'efficience de ce cadre en le simplifiant davantage?
- Les dispositions existantes sont-elles cohérentes entre elles?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Il serait souhaitable d'harmoniser les règles applicables au niveau européen relatives aux comités d'audit dans les entités d'intérêt public (EIP) : Le H3C considère qu'un comité d'audit doit toujours être constitué et qu'un seul modèle doit être retenu, en lieu et place des deux modèles actuellement autorisés par l'article 39 de la Directive 2006/43/CE ( à savoir : soit le comité d'audit est constitué au sein de l'organe d'administration de l'EIP, soit le comité d'audit est un organe indépendant distinct, constitué en dehors de l'organe d'administration). Le H3C estime que le comité d'audit doit être systématiquement constitué au sein de l'organe d' administration de l'EIP, et ce, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Question nº 8: compte tenu du nombre d'écarts significatifs par rapport aux IFRS constatée dans le rapport de l'AEMF sur les activités de contrôle et de réglementation des autorités de contrôle européennes en 2020, dans quelle mesure ces écarts peuvent-ils s'expliquer par des lacunes du cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE? 1 - Pas du tout 2 - Dans une mesure limitée 3 - Dans une certaine mesure 4 - Dans une large mesure 5 - Dans une très large mesure Je ne sais pas/sans avis/sans objet Question nº 8.1: veuillez préciser quels sont, selon vous, les enjeux principaux et, dans la mesure du possible, veuillez fournir des exemples concrets et des éléments probants à l'appui de votre réponse: 2000 caractère(s) maximum y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question nº 9: dans quelle mesure les actions suivantes seraient-elles efficientes et efficaces pour améliorer la qualité et la fiabilité des informations publiées par les sociétés cotées?

a) Renforcer les responsabilités (collectives) du conseil d'administration/les tâches en matière d'informations à publier/la responsabilité du conseil d'administration en cas d'inexactitudes dans les informations publiées

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	•	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

b) Exiger des compétences adéquates de certains membres du conseil d'administration en matière d'informations à publier (contrôles internes, cadre comptable, informations à publier en matière de durabilité, etc.)

	quas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet	
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0	
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0	

c) Renforcer les responsabilités de certains membres du conseil d'administration (par ex., celles du présidentdirecteur général ou du directeur financier) et leur responsabilité en cas d'inexactitudes dans les informations publiées

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais  pas  / sans avis  / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

d) Conférer au conseil d'administration la responsabilité explicite d'établir des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne efficaces pour la préparation des informations à publier par les entreprises, y compris des contrôles portant sur les risques de fraude et les entités en activité

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais  pas  / sans avis  / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

# e) Accroître la transparence du conseil d'administration concernant l'efficacité de la gestion des risques de la société et présentation d'un rapport sur les mesures prises pendant l'exercice retenu

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### f) Supprimer de la législation de l'UE les dérogations concernant la constitution d'un comité d'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	•	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

g) Accroître les tâches du comité d'audit, par ex. concernant l'émission d'une déclaration d'assurance sur les systèmes de contrôle interne contre les risques et la fraude, et les entités en activité

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	•	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	•

## h) Renforcer la position externe du comité d'audit (par ex., par rapport au contrôleur des comptes ou en rendant compte aux actionnaires)

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	©
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

i) Exiger la mise en place de mécanismes spécifiques de dénonciation au sein des sociétés cotées et d'autorités de surveillance des informations publiées par les entreprises afin de renforcer la protection accordée aux informateurs

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

j) Exiger que les contrôleurs des comptes émettent une déclaration d'assurance sur les systèmes et les contrôles internes mis en place par le conseil d'administration, y compris en cas de fraude, pour les entités en activité et les obligations de publication associées

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	•	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### k) Renforcer le rôle des actionnaires en matière de publication d'informations

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	•	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

Question nº 9.1: avez-vous	établi d'autre	s mesures qui	amélioreraient de
manière efficace et efficie	nte la qualité	et la fiabilité	des informations
publiées par les sociétés co	tées?		

	$\sim$	
$\sim$	/ N	ш

Non

Je ne sais pas/sans avis/sans objet

### Question nº 9.1.1: veuillez préciser à quelle(s) autre(s) mesure(s) vous faites référence dans votre réponse à la question 9.1:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

S'agissant de la question 9(h) relative aux restitutions que le comité d'audit devrait faire aux actionnaires, le H3C réitère les éléments présentés en réponse à la question 7.1, qui préconisent que les textes européens définissent un modèle unique pour la constitution du comité d'audit.

# Question nº 9.2: veuillez préciser votre réponse. N'hésitez pas à nous faire part de tout élément probant, notamment sur les avantages escomptés et le coût engendré par la mise en œuvre de ces mesures:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que
celle employée par le logiciel MS Word.

#### Partie III - Contrôle légal des comptes

L'objectif général du contrôle légal des comptes est de veiller à ce que les états financiers soient dépourvus d'inexactitudes significatives et donnent une image fidèle et honnête. Le contrôleur des comptes doit déterminer et évaluer le risque d'anomalies significatives et rassembler des éléments probants pertinents et en nombre suffisant aux fins de l'audit sur lesquels se baser pour conclure que les états financiers offrent une image fidèle et honnête, et publier son rapport d'audit. La réglementation de l'UE sur le contrôle légal des comptes favorise la qualité de ces travaux et veille à garantir l'indépendance des contrôleurs des comptes et des cabinets d'audit.

Par conséquent, l'objectif ultime du contrôle légal des comptes est de contribuer à la qualité et à la fiabilité des états financiers des sociétés.

Question nº 10: comment évaluez-vous l'efficacité, l'efficience et la cohérence des principales caractéristiques de la législation de l'UE en matière d'audit par rapport à d'autres cadres de l'UE en la matière, dans la mesure où ils s'appliquent aux contrôleurs des comptes et aux cabinets d'audit des entités d'intérêt public?

### a) Les dispositions relatives à l'indépendance des contrôleurs des comptes /des cabinets d'audit et l'absence de conflits d'intérêts

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	<b>5</b> (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	©	•	©	•	©	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	•	•	•	©	•

### b) Les dispositions relatives au contenu du contrôle des comptes et du rapport d'audit

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	<b>5</b> (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	0	•	•	©	©	•

II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	©	©	©	©	©	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	•		•	•	•	•

#### c) Les dispositions applicables aux services autres que d'audit

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	<b>5</b> (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	©	•	•	©	©	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	•	•	©	©	•

### d) Les dispositions relatives à la rotation des contrôleurs des comptes/des cabinets d'audit

			Je ne sais
			pas

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	©	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	•	•	•	©	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	•	•	•	•	•	•

# e) Les dispositions en matière de transparence (rapport de transparence, rapports supplémentaires destinés à d'autres parties/des comités d'audit/des autorités de surveillance)

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	<b>5</b> (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	©	©	•	•	•

Question nº 11: veuillez préciser quels sont, selon vous, les enjeux principaux relatifs au pilier du contrôle des comptes, le cas échéant, et, dans la mesure du possible, veuillez fournir des exemples concrets et des éléments probants à l'appui de votre réponse.

Il vous est possible d'examiner les aspects suivants:

- Existe-t-il des facteurs qui ont réduit l'efficacité du cadre pertinent de l' UE/qui l'ont rendu moins efficace que prévu? Quelles dispositions se sont révélées moins efficaces que prévu?
- Est-il possible d'améliorer l'efficience de ces dispositions en les simplifiant davantage?
- Les dispositions existantes sont-elles cohérentes entre elles?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Il existe un grand nombre d'options autorisées par le droit européen qui nuisent à l'homogénéité de l'audit et à l'organisation interne des groupes d'EIP internationaux.

#### Certaines mesures:

- o semblent insuffisantes par rapport aux objectifs. Ex : (i) le plafonnement de 70% des honoraires de services non audit ne tient pas compte du réseau de l'auditeur (ii) le dispositif de rotation des cabinets instaure un délai de viduité uniquement à l'expiration de la durée maximale du mandat. Cela laisse la possibilité aux membres du réseau du CAC de se succéder indéfiniment.
- o s'articulent mal en raison de différences de terminologie ou de périmètre d'application. Ex., l'approche de l'article 17 pour déterminer la date de départ du calcul de la rotation des cabinets n'est pas identique à celle prévue dans le dispositif de rotation des signataires.
- o contribuent à la concentration du marché.

Ceci a un effet sur l'efficacité et sur les coûts (échanges chronophages pour les auditeurs, régulateurs, EIP) et d'encombrement des juridictions (recours à l'encontre de décisions des régulateurs).

#### Suggestions d'améliorations

- réduire le nombre d'options,
- mieux articuler les dispositions voire en repenser certaines. Par ex, sur la règle de plafonnement de

70% revoir l'assiette de calcul (prise en compte ou non des honoraires du réseau) préciser les services auxquels elle s'applique : missions précisées par des règlementations de pays tiers (ex : SOX), celles prévues par les autres Etats membres ou imposées les textes européens (ex : assurance sur les informations ESG) ...,

- éviter les rédactions sources d'interprétation. Par ex, des rédactions maladroites des articles 4, 16, 17 et 41 ont donné lieu à des incompréhensions et ont nécessité l'émission des lignes directrices du CEAOB.
- disposer d'un référentiel normatif voire d'un code de déontologie européens dans un but d' harmonisation.

#### Question nº 12: dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?

	(pas du tout d' accord)	2 (plutôt pas d'accord)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt d' accord)	5 (tout à fait d'accord)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Le contrôle légal des comptes a un rôle aussi déterminant que possible dans la qualité et la fiabilité des informations publiées par les entités d'intérêt public	0	0	0	0	•	0
II. Je suis satisfait(e) du rôle joué par les contrôleurs légaux des comptes/les cabinets d'audit des entités d'intérêt public	0	0	•	•	0	0
III. Les auditeurs effectuent un travail fiable, et je fais donc confiance à leur évaluation et aux rapports; les travaux qu'ils effectuent inspirent la confiance à l'égard des marchés de capitaux	0	0	•	•	0	0
IV. Le choix entre différents cabinets d'audit, à des coûts raisonnables, n'est pas suffisant pour les entités d'intérêt public	0	0	0	•	0	0
V. Les audits conjoints contribuent à la qualité du contrôle des comptes	0	0	0	0	•	0

Question nº 12.1: vous pouvez soumettre vos éventuels commentaires et/ou mentionner tout problème spécifique ici. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des exemples concrets et des éléments probants à l'appui de votre réponse.

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Le contexte et le fonctionnement des EIP ont beaucoup évolué sans que le champ du contrôle légal et la nature des travaux (démarche d'audit) n'aient été remis en cause/questionné. L'auditeur rencontre de plus en plus de difficultés pour parvenir à une vision d'ensemble d'une EIP/groupe.

Emettre une assurance sur les états financiers dépasse le respect de la réglementation comptable en l' obligeant à s'assurer que le SI est fiable et que les règlementations pouvant avoir un impact sur les comptes sont respectées (sécurité, RGPD, RSE..)

L'UE devrait engager une réflexion en posant la question i. du rôle du contrôleur légal (quitte à réformer en profondeur son champ d'intervention) ii. de son interconnexion avec l'intervention d'autres professionnels. Choix des cabinets

La multiplicité des règles (viduité, interdiction de certains services avant acceptation de mandat, appel d'offres) contribue à la complexité et réduit l'ouverture du marché EIP pour de nouveaux auditeurs. Imposer des appels d'offres organise la concurrence, mais, souvent confiés à des services achats et non financiers, ils tirent les prix vers le bas sans nécessairement favoriser une bonne adéquation entre profils de l'auditeur, besoin de l'EIP et qualité des audits.

L'instauration d'un audit conjoint obligatoire permettrait i. de déconcentrer le marché et ii. d'offrir aux EIP des compétences d'audit plus diverses lorsque les 2 cabinets n'ont pas les mêmes caractéristiques. Si l'audit conjoint induit des travaux additionnels de coordination (répartition des travaux, revue croisée), il ne crée pas de travaux en double, chaque auditeur n'étant chargé que de la réalisation des travaux qui lui ont été confiés dans le cadre de la répartition. Il est susceptible d'engendrer des gains de qualité et de productivité par une meilleure concentration des travaux sur les risques significatifs grâce à une revue antagoniste de leur évaluation, et par des échanges des meilleures pratiques entre confrères.

Les problèmes de qualité relatifs au contrôle des comptes qui surviennent le plus souvent au niveau de l'UE sont les suivants:

- des lacunes dans les systèmes internes de contrôle qualité des cabinets d'audit;
- le manque de surveillance, ou une surveillance inadaptée, des entités à haut risque contrôlées; et
- le manque d'éléments probants et de documents d'audit.

Question nº 13: dans quelle mesure ces problèmes de qualité peuvent-ils s' expliquer par les lacunes du cadre législatif et de surveillance de l'UE sur le contrôle légal des comptes?

- 1 Pas du tout
- 2 Dans une mesure limitée
- 3 Dans une certaine mesure

- 4 Dans une large mesure
- 5 Dans une très large mesure
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

### Question nº 13.1: veuillez préciser votre réponse à la question nº 13 et, dans la mesure du possible, fournir des éléments probants:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Voir les éléments de réponse à la question 12.1. La réflexion qu'il est suggéré d'engager sur le rôle du contrôleur légal impliquera de s'interroger sur le cadre de la surveillance des contrôleurs légaux. Dans cette attente, les suggestions visant l'amélioration de l'efficience du cadre du contrôle légal des comptes mentionnées dans les réponses du H3C entraineront de facto une amélioration du cadre de surveillance des contrôleurs légaux et en particulier :

- l'usage d'une terminologie plus claire limitant les interprétations,
- l'élaboration d'un référentiel normatif voire d'un code de déontologie européens visant à harmoniser la réalisation des audits et l'application des règles déontologiques

Question nº 14: dans quelle mesure les actions suivantes seraient-elles efficientes et efficaces pour améliorer la qualité des contrôles légaux des comptes des entités d'intérêt public?

a) Exiger des contrôleurs des comptes la divulgation du processus d'émission de déclaration d'assurance confirmant le bilan du conseil d'administration en matière de fraude, et les mesures prises pour garantir l'efficacité des contrôles internes pertinents et la détection de toute fraude éventuelle

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais  pas  / sans avis  / sans objet
I. Efficacité	•	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### b) Renforcer la valeur informative des rapports d'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	•	0	©
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### c) Améliorer la gouvernance interne des cabinets d'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	•	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### d) Encourager ou rendre obligatoire la tenue d'audits conjoints pour les entités d'intérêt public, afin notamment de stimuler la concurrence sur ce marché de l'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	•	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### e) Harmoniser davantage les dispositions relatives à l'obligation de rotation

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	•	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

## f) Limiter les possibilités d'offre de services autres que d'audit par les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	•	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

g) Supprimer la limitation de la responsabilité ou renforcer la responsabilité des contrôleurs des comptes, du moins en cas de négligence grave commise par le contrôleur légal des comptes

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	•	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

h) Limiter les choix dont disposent les États membres dans le cadre de l'UE relatif au contrôle légal des comptes, afin de garantir la cohérence dans l'ensemble de l'UE et d'encourager le contrôle légal transfrontière des comptes

	quas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	•	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

i) Créer un système de passeport pour les contrôleurs des comptes et les cabinets d'audit des entités d'intérêt public, permettant aux contrôleurs des comptes d'offrir leurs services dans l'ensemble de l'Union sur la base de leur agrément dans un État membre

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais  pas  / sans avis  / sans objet
I. Efficacité	0	•	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

Question nº 14.1: avez-vous établi d'autres mesures qui amélioreraient de manière efficace et effective la qualité et la fiabilité des contrôles légaux des comptes des entités d'intérêt public?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

### Question nº 14.1.1: veuillez préciser à quelle(s) autre(s) mesure(s) vous faites référence dans votre réponse à la question 14.1:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Les mesures qui amélioreraient les contrôles légaux que le H3C souhaite citer sont :

- Instaurer au plan européen l'audit conjoint obligatoire pour certaines entités,
- Renforcer les obligations sur le contrôle interne mis en place au sein des cabinets d'audit.

# Question nº 14.2: veuillez préciser votre réponse. N'hésitez pas à nous faire part de tout élément probant, notamment sur les avantages escomptés et le coût engendré par la mise en œuvre de ces mesures:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

#### Le H3C préconise

- d'étendre l'audit conjoint en le rendant obligatoire pour certaines entités : L'interaction permanente entre coauditeurs à travers le processus de revue croisée, permet de confronter les analyses sur les sujets majeurs d'appréciation et de disposer d'une palette plus large d'expertises. Il institue une émulation favorable à la qualité de l'audit. Le double regard de l'audit conjoint permet d'améliorer l'échange entre les contrôleurs légaux, la direction de l'entreprise et le comité d'audit. Il renforce l'autorité et l'indépendance des auditeurs vis-à-vis de la direction de l'entité et sa gouvernance.

L'audit conjoint contribue à améliorer l'ouverture du marché en permettant aux EIP de bénéficier à la fois de l'expertise d'un cabinet de grande envergure et de celle, complémentaire, d'un autre cabinet, de taille différente.

En France, cette mesure a une incidence sur la moindre concentration du marché : environ 250 cabinets interviennent sur le contrôle légal des comptes d'EIP.

La responsabilité des auditeurs sur l'opinion émise est conjointe, mais chacun est amené à répondre individuellement de ses propres manquements professionnels, le cas échéant.

Il produit toute son efficacité sur l'ouverture du marché s'il est accompagné d'une durée longue de mandat pour favoriser les investissements des cabinets accédant nouvellement à une clientèle EIP.

- de renforcer les obligations sur le contrôle interne mis en place par les cabinets d'audit en créant une obligation annuelle pour le cabinet d'audit de s'engager par écrit auprès du régulateur et des entités qu'il audite sur l'efficacité de son organisation interne de contrôle qualité et en fournissant la documentation

afférente. Ce contrôle interne doit se voir appliquer un principe de proportionnalité, pour être adapté au profil de chaque cabinet et à sa clientèle.

## Partie IV - Surveillance des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit des entités d'intérêt public

Les autorités nationales compétentes sont responsables de l'agrément et de l'enregistrement des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit, de l'adoption des normes d'audit, de l'assurance qualité, des systèmes d'enquête et des systèmes administratifs en matière disciplinaire.

À l'échelle de l'UE, la coopération entre les autorités compétentes intervient dans le cadre du <u>comité des organes</u> <u>européens de supervision de l'audit (CEAOB</u>). Le CEAOB est chargé de différentes missions visant à la convergence en matière de surveillance, mais il n'est pas habilité à émettre des décisions contraignantes (article 30 <u>du règlement concernant les contrôles légaux des comptes</u>).

Question nº 15: comment évaluez-vous l'efficacité, l'efficience et la cohérence des principales caractéristiques du cadre de surveillance de l'UE portant sur les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit des entités d'intérêt public?

### a) La surveillance des contrôleurs des comptes et des cabinets d'audit des entités d'intérêt public dans l'UE

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	<b>4</b> (élevée)	<b>5</b> (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	•	•	©	©	•
III. Cohérence avec les dispositions	©	©	©	©	©	©

de l'UE			
applicables			
en la matière			

### b) La constitution et le fonctionnement des organes de supervision de l'audit nationaux

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	•	•	•	•	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	•	•	•	©	•

### c) Les systèmes d'enquête et de sanctions de l'État membre

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	5 (très élevée)	Je ne sais  pas  / sans avis  / sans  objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	0	•	•	•	•	0

II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	•	•	©	©	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	•	•	•	•	©	•

### d) Le rôle du CEAOB

	<b>1</b> (très faible)	2 (faible)	3 (moyenne)	4 (élevée)	<b>5</b> (très élevée)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité par rapport aux objectifs à atteindre	•	•	•	•	•	•
II. Efficience: le cadre présente-t-il un bon rapport coût- efficacité?	•	•	•	©	©	•
III. Cohérence avec les dispositions de l'UE applicables en la matière	©	©	•	©	©	©

Question nº 15.1: veuillez préciser quels sont, selon vous, les enjeux principaux relatifs à la surveillance des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit, le cas échéant, et, dans la mesure du possible, veuillez fournir des exemples concrets et des éléments probants à l'appui de votre réponse.

Il vous est possible d'examiner les aspects suivants:

- Existe-t-il des facteurs qui ont réduit l'efficacité du cadre pertinent de l' UE/qui l'ont rendu moins efficace que prévu? Quelles dispositions se sont révélées moins efficaces que prévu?
- Est-il possible d'améliorer l'efficience de ces dispositions en les simplifiant davantage?
- Les dispositions existantes sont-elles cohérentes entre elles?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Les mesures suivantes pourraient améliorer la supervision des contrôleurs légaux :

- renforcer les pouvoirs du CEAOB et des autorités compétentes pour permettre une plus grande harmonisation et efficacité

La réglementation en vigueur donne des moyens et des pouvoirs extrêmement réduits au CEAOB. Pour contribuer à une plus grande harmonisation de la supervision d'audit au niveau européen, adapter sans tarder la supervision des contrôleurs légaux aux nouveaux défis auxquels ces derniers sont confrontés ainsi qu'à l'évolution des techniques et outils dans ces domaines, il faut donner au CEAOB une capacité d'initiative et renforcer ses moyens ad minima par les mesures suivantes :

- donner au CEAOB la mission d'établir des lignes directrices applicables à ses membres ou au titre desquelles ils auraient l'obligation de communiquer les raisons pour lesquelles ils ne les appliquent pas,
- doter le CEAOB et les régulateurs d'audit nationaux de pouvoirs élargis et de moyens complémentaires.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite des modifications réglementaires (au titre des pouvoirs du CEAOB en particulier) ainsi qu'un effort financier de la part de ses membres pour constituer une équipe centrale et des outils complétant ceux déjà mis à disposition par la Commission européenne.

- accroitre la transparence sur les résultats des contrôles réalisés par les régulateurs d'audit, voir réponse à la question 17.2,
- harmoniser et renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanction des régulateurs d'audit sur les contrôleurs légaux: voir réponse à la question 17.2.

Question nº 16: compte tenu des conclusions du <u>rapport de suivi de la Commission</u> et des rapports des organes de supervision de l'audit nationaux, comment évaluez-vous la qualité de la surveillance de l'audit?

- 1 Très faible
- 2 Faible
- 3 Moyenne
- 4 Élevée
- 5 Très élevée
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question nº 16.1: vous pouvez soumettre ci-dessous vos éventuels commentaires et/ou fournir des éléments probants à l'appui de votre réponse à la question nº 16. Vous pouvez également mentionner quelles sont les répercussions de votre évaluation de la qualité de la surveillance de l'audit, ou son absence:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Les mesures suivantes pourraient néanmoins améliorer la supervision des contrôleurs légaux :

- renforcer les pouvoirs du CEAOB et des régulateurs nationaux d'audit pour permettre une plus grande harmonisation et efficacité,
- accroître la transparence sur les résultats des contrôles réalisés par les régulateurs d'audit,
- harmoniser et renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanction des régulateurs d'audit sur les contrôleurs légaux.

Pour plus de détail, voir les réponses aux questions 15.1 et 17.1.

Question nº 17: dans quelle mesure les actions suivantes seraient-elles efficientes et efficaces pour améliorer la qualité et l'efficacité de la surveillance des contrôles légaux des comptes et des cabinets d'audit des entités d'intérêt public?

### a) Mieux garantir l'indépendance et l'accès aux ressources nécessaires des autorités de surveillance des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	•	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### b) Renforcer la transparence des autorités de surveillance de l'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	•	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

#### c) Accroître la cohérence de la surveillance des réseaux transfrontières de cabinets d'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	•	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

#### d) Garantir la surveillance des comités d'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	•	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

#### e) Harmoniser et renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanction des autorités de surveillance de l'audit

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	•	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

f) Garantir l'existence d'instruments juridiques au niveau européen pour assurer la convergence en matière de surveillance du contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	•	0	0	•	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### g) Confier à un organisme européen la mission consistant à enregistrer et à surveiller les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit des entités d'intérêt public

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais  pas  / sans avis  / sans objet
I. Efficacité	•	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

Question nº 17.1: avez-vous établi d'autres mesures à prendre qui amélioreraient de manière efficace et efficiente la qualité et la fiabilité de la surveillance des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit des entités d'intérêt public?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question nº 17.2: veuillez préciser votre réponse. N'hésitez pas à nous faire part de tout élément probant, notamment sur les avantages escomptés et le coût engendré par la mise en œuvre de ces mesures:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Le H3C estime que les mesures suivantes sont de nature à renforcer la supervision des contrôleurs légaux : Q 17 b) accroitre la transparence sur les résultats des contrôles réalisés par les autorités nationales compétentes en instaurant au minimum au niveau européen une obligation de communication systématique des résultats de contrôles individuels menés sur les contrôleurs légaux (personnes morales/physiques) aux comités d'audit concernés, voir sur le mandat, si ce dernier a été sélectionné.

- Q 17 e) harmoniser et renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanction des superviseurs d'audit au niveau européen par les 3 mesures suivantes :
- -des mesures coercitives doivent être instaurées au niveau européen lorsqu'un cabinet limite l'accès du superviseur aux informations ou, dans le cas des enquêtes, lorsqu'un défaut de coopération est observé,
- -Les plafonds de sanctions doivent être harmonisés par le haut pour renforcer la crédibilité du dispositif européen face à de grands réseaux présents dans tous les Etats membres.

La palette de sanctions doit être élargie, par ex par l'interdiction momentanée à un contrôleur légal d'intervenir dans un secteur d'activité donné.

Q17 g) Organisation européenne : Centraliser et confier la supervision des cabinets d'audit EIP directement à un organisme européen n'est pas une réponse appropriée au regard de la structure des réseaux au plan européen, qui ne constituent pas des groupes intégrés régis par des dispositions homogènes.

Il est en revanche pertinent de renforcer les rôles et pouvoirs du CEAOB dans la coordination, la définition des approches pour favoriser ensuite une mise en œuvre homogène de la supervision entre les pays par les autorités nationales. Le travail conjoint au sein du CEAOB entre régulateurs nationaux sur les cabinets nationaux affiliés à un même réseau permettra d'harmoniser la supervision, tout en respectant les spécificités du droit national applicable aux cabinets

# Partie V - Surveillance des informations publiées par les entreprises et contrôle du respect des obligations d'information

La surveillance des informations publiées par les entreprises et le respect des obligations de publication désignent l' examen par les autorités compétentes du contrôle du respect des obligations d'information qui incombent aux sociétés cotées en vertu du cadre applicable en matière de publication d'informations, ainsi que la prise de mesures appropriées en cas d'infractions.

Sur la base des activités de contrôle du respect des obligations de publication par les autorités nationales compétentes, l'AEMF constate un nombre important d'anomalies significatives. À la suite de l'affaire Wirecard et à la lumière des conclusions qu'elle a permis de tirer, l'AEMF a recommandé toute une série de mesures visant à renforcer le contrôle du respect des obligations d'information par les entreprises (<u>voir la lettre de l'AEMF du 26 février 2021 à la commissaire McGuinness sur des mesures à prendre à la suite de l'affaire Wirecard, portant la référence ESMA32-51-818).</u>

La <u>directive sur la transparence</u> énonce plusieurs critères concernant la surveillance des informations à publier par les entreprises, dont

- la désignation d'une autorité centrale compétente dans chaque État membre. En ce qui concerne le contrôle du respect des obligations d'information par les entreprises, les États membres peuvent désigner une autorité compétente autre que l'autorité centrale et/ou déléguer des tâches à d'autres entités.
- L'autorité centrale compétente au niveau national doit être indépendante des opérateurs du marché. Il n'existe pas de dispositions particulières concernant l'indépendance des autres autorités désignées. S'agissant des entités chargées des tâches déléguées, elles doivent être organisées de manière à éviter les conflits d'intérêts et à ce que les informations obtenues dans le cadre de l'exercice des tâches déléguées ne soient pas utilisées de façon déloyale ou en vue d'entraver la concurrence.
- Les États membres doivent octroyer aux autorités compétentes certains pouvoirs, dont des pouvoirs d'enquête.
- L'AEMF est chargée de favoriser la convergence en matière de surveillance du respect des obligations sur les états financiers élaborés conformément aux IFRS. À cette fin, elle a adopté en <u>2014 des orientations sur le</u> respect des obligations en matière d'information financière.

La partie V de la présente consultation s'ajoute à la <u>consultation ciblée de la Commission sur la convergence</u> en <u>matière de surveillance et sur le «règlement uniforme»</u> qui s'est tenue du 12 mars 2021 au 21 mai 2021.

Question nº 18: compte tenu du nombre d'écarts significatifs dans les états financiers de sociétés cotées par rapport aux IFRS constaté dans le <u>rapport</u> de l'AEMF sur les activités de contrôle et de réglementation des autorités de contrôle européennes en 2020, comment évalueriez-vous (sur une échelle comprise entre 1 et 5) la mesure dans laquelle ces écarts peuvent s'expliquer par des lacunes du cadre de surveillance de l'UE?

1 - Très faible
2 - Faible
3 - Moyenne
4 - Élevée

5 - Très élevée

Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question nº 18.1: vous pouvez soumettre ci-dessous vos éventuels commentaires et/ou fournir des éléments probants à l'appui de votre réponse à la question nº 18. Vous pouvez également mentionner quelles sont les

répercussions de votre évaluation de la qualité de la surveillance de l'audit, ou son absence:

2000 caractère(s) maximum	
y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus	restrictive que
celle employée par le logiciel MS Word.	

Question nº 19: dans quelle mesure les actions suivantes seraient-elles efficientes et efficaces pour améliorer la qualité et la fiabilité des informations publiées par les sociétés cotées?

a) Préciser le rôle et les responsabilités des autorités nationales chargées du contrôle du respect des obligations d'information par les entreprises et des entités auxquelles la surveillance de ces informations est déléguée /assignée, et améliorer la coopération entre ces parties

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

b) Améliorer le système d'échange d'informations entre les autorités et les entités chargées de la surveillance des informations publiées par les entreprises, et d'autres autorités nationales pertinentes

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	•	•	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

# c) Renforcer les dispositions qui garantissent l'indépendance des autorités ou des entités nationales chargées de la surveillance des informations publiées par les entreprises

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

# d) Renforcer les ressources dont disposent les autorités ou les entités nationales chargées de la surveillance des informations publiées par les entreprises

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

e) Renforcer les pouvoirs des autorités nationales compétentes dans l'application des exigences en matière d'informations publiées par les entreprises, notamment les pouvoirs juridiques permettant d'obtenir toutes les informations pertinentes provenant d'autorités bancaires, fiscales ou autres dans l'État concerné, les pouvoirs d'exiger des informations et d'imposer des mesures correctives, etc.

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	•	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### f) Améliorer la coopération et la coordination entre les autorités nationales des différents États membres

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### g) Accroître la transparence relative à la conduite des activités de contrôle par les autorités nationales et à leurs résultats

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

### h) Renforcer le rôle de l'AEMF en matière de contrôle du respect des obligations d'information par les entreprises

	<b>1</b> (pas du tout efficiente /efficace)	2 (plutôt pas efficiente /efficace)	<b>3</b> (avis partagé)	4 (plutôt efficiente /efficace)	5 (très efficiente /efficace)	Je ne sais pas / sans avis / sans objet
I. Efficacité	0	0	0	0	0	0
II. Efficience de la mesure par rapport aux coûts- bénéfices	0	0	0	0	0	0

Question	nº 19.1:	av	ez-vous ét	abl	i d'autre	es r	nes	sures qui	amé	élioreraient	de
manière	efficace	et	efficiente	la	qualité	et	la	fiabilité	des	information	าร
publiées	par les so	ocié	tés cotées	?							

Oui

Non

Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question nº 19.2: veuillez préciser votre réponse. N'hésitez pas à nous faire part de tout élément probant, notamment sur les avantages escomptés et le coût engendré par la mise en œuvre de ces mesures:

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

#### Informations supplémentaires

Si vous souhaitez fournir des informations supplémentaires (un document de position ou un rapport, par exemple) ou soulever des points spécifiques qui ne sont pas abordés dans le questionnaire, vous pouvez télécharger votre/vos document(s) supplémentaire(s) ci-dessous. Veuillez vous assurer de ne pas inclure de données à caractère personnel dans le fichier que vous téléchargez si vous souhaitez rester anonyme.

La taille du fichier ne peut pas dépasser 1 MB. Vous pouvez télécharger plusieurs fichiers.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

#### **Useful links**

Dtails de la consultation (https://ec.europa.eu/info/publications/finance-consultations-2021-corporate-reporting\_er

Document de la consultation (https://ec.europa.eu/info/files/2021-corporate-reporting-consultation-document\_en)

Stratgie de consultation (https://ec.europa.eu/info/files/2021-corporate-reporting-consultation-strategy\_en)

<u>Plus dinformations sur la publication d'informations par les entreprises (https://ec.europa.eu/info/business-econor euro/company-reporting-and-auditing\_en)</u>

<u>Dclaration spcifique relative la protection de la vie prive (https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/specific-privacy-statement\_en)</u>

Plus dinformations sur le registre de transparence (http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do locale=en)

#### **Contact**

fisma-corporate-reporting@ec.europa.eu